

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix – Travail – Patrie*

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSEIL NATIONAL DE LA  
STATISTIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace – Work – Fatherland*

MINISTRY OF ECONOMY,  
PLANNING AND REGIONAL  
DEVELOPMENT

NATIONAL STATISTICAL  
COUNCIL

## **POLITIQUE NATIONALE DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION STATISTIQUE AU CAMEROUN**



Secrétariat assuré par l'Institut National de la Statistique

BP: 134 Yaoundé Tél: (237) 222 22 04 45 Fax: (237) 222 23 24 37

Site Web: [www.statistics-cameroon.org](http://www.statistics-cameroon.org)

Réalisé avec l'appui financier de l'Union Européenne

A travers le Programme d'Appui à la Réforme des Finances Publiques  
– Volet Appui au Système Statistique National (PARFIP/SSN)



## Sommaire

<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>3</b>
<b>PREFACE</b> .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<b>INTRODUCTION ET JUSTIFICATION</b> .....	<b>4</b>
<b>A. BESOINS EN DONNEES STATISTIQUES ET ORGANISATION DE LA PRODUCTION STATISTIQUE AU CAMEROUN</b> .....	<b>8</b>
<b>B. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA DIFFUSION DE L'INFORMATION STATISTIQUE AU CAMEROUN</b> .....	<b>11</b>
B.1 LE PRINCIPE DE LA COUVERTURE UNIVERSELLE ET DE LA TRANSPARENCE .....	11
B.2 LE PRINCIPE DE LA SIMULTANEITE, DE L'IMPARTIALITE, DE L'OBJECTIVITE ET DE L'EGALITE.....	13
B.3 LE PRINCIPE DE LA RESPONSABILITE PARTAGEE, DE LA COHERENCE, ET DE LA CONCORDANCE ET DU RESPECT DES SOURCES	16
<b>C. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA COMMUNICATION STATISTIQUE AU CAMEROUN</b> .....	<b>19</b>
C.1 PRINCIPE DE L'UNIVERSALITE, DE LA TRANSPARENCE ET DU RESPECT DE LA VIE PRIVEE .....	19
C.2 PRINCIPE DE LA DOUBLE OPTIQUE ET DE LA RETROINFORMATION .....	20
C.3 PRINCIPE DE L'EFFICACITE .....	20
<b>D. CANAUX ET SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION STATISTIQUE AU CAMEROUN</b> .....	<b>21</b>
D.1 LES PUBLICATIONS DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL .....	21
D.1 LE PORTAIL STATISTIQUE NATIONAL .....	23
D.2 LES CARACTERISTIQUES DES PUBLICATIONS SUR SUPPORT PAPIER .....	23
D.3 LES CENTRES DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVAGE STATISTIQUE.....	25
D.4 TARIFICATION DE L'ACCES AUX SERVICES ET AUX PRODUITS STATISTIQUES.....	26
<b>E. CONDITIONS DE REUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION STATISTIQUE AU CAMEROUN</b> .....	<b>27</b>
E.1 LES HYPOTHESES ET LES RISQUES .....	27
E.2 LES COUTS.....	28
E.3 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE .....	29
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>31</b>
<b>ANNEXE 1 : NORMES DE DIFFUSION</b> .....	<b>32</b>
ANNEXE 1.1 : DONNEES MACROECONOMIQUES .....	32
ANNEXE 1.2 : DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES.....	37
<b>ANNEXE 2 : DOCUMENTS ET OUVRAGES CONSULTES</b> .....	<b>40</b>
<b>ANNEXE 3 : LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES</b> .....	<b>41</b>

## AVANT PROPOS

Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique a le plaisir de vous présenter la Politique nationale de communication et de diffusion de l'information statistique au Cameroun. L'élaboration de cet important outil de développement a pour but d'amener les producteurs et les utilisateurs des statistiques officielles à travailler ensemble et à créer des conditions optimales pour confirmer l'option du gouvernement de faire de la statistique une question de développement. En effet, selon le diagnostic du système réalisé en 2013 au terme de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2009-2013, il ressort qu'au niveau des administrations sectorielles, la production statistique est insuffisante, la diffusion et l'archivage insuffisants et approximatifs, des bonnes pratiques adoptées au niveau national et international sont peu ou faiblement utilisées.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la deuxième génération de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2015-2020), qui comprend un programme pluriannuel d'activités, vise à assoir à l'horizon 2020, un Système National d'Information Statistique (SNIS) stable, efficient, produisant et diffusant à temps de données statistiques fiables, actuelles, répondant aux besoins de tous les utilisateurs, notamment pour la conception ainsi que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques et programmes de développement.

Ce document se veut être un cadre de référence aux personnels en charge de la production statistique au niveau des administrations publiques, privées et organismes visant à mettre à la disposition des utilisateurs, par divers moyens, les résultats obtenus et les analyses effectuées dans le cadre d'une activité statistique. Le premier draft dudit document avait été élaboré par un consultant et l'INS s'est par la suite chargé de le finaliser suite à sa validation lors de la 13<sup>e</sup> session du Conseil National de la Statistique (CNS). Ainsi, il s'articule autour de quatre principaux points: (i) d'abord, Besoins en données statistiques et organisation de la production statistique au Cameroun, (ii) ensuite, les Principes directeurs de la diffusion de l'information statistique au Cameroun; (iii) les Principes directeurs de la communication statistique au Cameroun et (iv) enfin, il s'achève par les Canaux et supports de communication et de diffusion de l'information statistique au Cameroun.

La production de ce document a bénéficié de l'expertise d'un consultant international et de l'appui financier l'Union Européenne à travers le Programme d'Appui à la Réforme des Finances Publiques (PARFIP) – volet statistique. Le Gouvernement saisit cette opportunité pour leur renouveler ses sincères remerciements.

Le Directeur Général

## INTRODUCTION ET JUSTIFICATION

L'information statistique, de part sa force d'éclairage des décisions, est devenue, plus qu'un instrument de gestion quotidienne, une question de développement dont le traitement doit respecter toute la rigueur professionnelle pour satisfaire les besoins de la communauté des utilisateurs. S'agissant de la statistique officielle, celle produite par ce qu'il est convenu d'appeler le Système Statistique National (SSN)<sup>1</sup>, elle doit respecter les critères de qualité prévus par les organisations internationales et régionales sur la production statistique, notamment les Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle (PFSO) adoptés en 1994 par la Commission statistique des Nations Unies.

Par ailleurs, après les crises financières internationales de 1994-1995, le Fonds Monétaire International (FMI) a renforcé son assistance à ses pays membres pour les aider à développer leurs services statistiques grâce au renforcement de leurs programmes de développement statistique de manière structurée et assurer ainsi une coordination efficace avec les utilisateurs. La mise en place de la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) en 1996 et de sa version moins exigeante, le Système Général de Diffusion des Données (SGDD) en 1997, répond de ce grand intérêt que la communauté internationale attache à la production des données statistiques de qualité.

L'Afrique a marqué son attachement à la disponibilité de statistiques de qualité depuis bien longtemps. En 1990, elle adoptait le Plan d'Action d'Addis-Abeba (PAAA) pour la statistique en Afrique ainsi que d'autres programmes subséquents qui ont connu des succès mitigés. L'évaluation de la mise en œuvre de ce plan au début des années 2000 et des initiatives internationales en faveur de la statistique, notamment la mise en place du consortium PARIS21 et l'élaboration du Plan d'Action de Marrakech pour la Statistique (MAPS)<sup>2</sup> au cours de la même période, ont donné lieu en 2006 à l'élaboration et à l'adoption du Cadre Stratégique Régional de Référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR). Dans la même veine, les Etats africains ont adopté le 4 février 2009 à Addis-Abeba (Ethiopie), la Charte Africaine de la Statistique (CAS), appelée à favoriser plus d'engagement des gouvernements pour le développement de la statistique ; quelques mois plus tard, ils ont approuvé la Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA). Tous ces instruments constituent d'importants vecteurs porteurs d'espoir pour la statistique africaine.

---

<sup>1</sup> Dans ce document, le SSN est l'ensemble des services publics qui consacrent la plus grande partie de leurs ressources à la production des données statistiques.

<sup>2</sup> Le Plan d'action de Busan pour la statistique (Novembre 2011), le MAPS actualisé, est plus systémique sur les propositions de renforcement des capacités statistiques afin de mettre les activités statistiques nationales en rapport avec les exigences de planification, de budgétisation, de suivi et de résultats.

Conformément au CSRR, « *cadre à l'intérieur duquel, tous les intervenants des SSN en Afrique doivent conjuguer leurs efforts pour la définition des grandes orientations et les prises de décisions en faveur de la statistique* », lui-même outil de mise en œuvre du MAPS, chaque pays doit se doter d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) comme moyen d'améliorer les performances de la gouvernance statistique, grâce au renforcement des systèmes statistiques nationaux.

Depuis le lancement de l'initiative SNDS, approche globale de mise en place d'outils de bonne gouvernance des SSN et de gestion axée sur les résultats, le Cameroun s'est déjà doté de deux stratégies de ce type. La dernière en date, « *Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2009-2013<sup>3</sup>* », s'inscrit dans la perspective de mise en marche du processus d'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 et projette cette vision dans le domaine de la statistique en vue de rendre l'appareil statistique national « *progressivement capable de produire des données statistiques complètes, fiables, cohérentes, fournies en temps voulu et dans un format qui en favorise une utilisation judicieuse* ».

L'information statistique entre dans la catégorie d'outils de décision. En plus des caractéristiques que lui reconnaissent les PFSO et la CAS, elle motive et peut modifier toute décision relative à toute action publique ou privée. Pour le développement d'un pays, il est donc essentiel de produire des données statistiques pertinentes et de s'assurer qu'elles parviennent, au moyen des supports appropriés et accessibles à temps, à tous ceux qui en ont besoin pour la gestion de leurs affaires.

Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la production statistique atteint un niveau appréciable. Mais paradoxalement, celle-ci n'est pas suffisamment connue à cause de l'absence d'une organisation ou d'une stratégie adéquates pour mettre à disposition les résultats des travaux réalisés au risque pour les services producteurs, face au public, d'être qualifiés d'improductifs ou même d'incompétents. Or, la principale mission d'un système statistique national consiste à produire des données statistiques pertinentes et à les mettre à disposition à temps sur des supports accessibles aux utilisateurs qui souhaitent les obtenir.

Au Cameroun, l'information statistique occupe une place centrale dans l'ensemble du processus d'élaboration et de suivi et évaluation de la mise en œuvre des stratégies de développement. Dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), qui balise le chemin du Cameroun vers l'émergence, le dispositif statistique pour sa mise en œuvre repose sur la SNDS. Conformément à ce document, « *ce dispositif a pour objectifs spécifiques, entre autres : (i) d'améliorer la connaissance du phénomène de pauvreté, (ii) d'assurer l'harmonisation, la cohérence et la coordination des systèmes de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données à tous les niveaux, (iii) de déterminer un*

---

<sup>3</sup> Bien que couvrant des périodes différentes, la SNDS 2009-2013 constitue le dispositif statistique de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie pour la croissance et l'emploi, horizon 2020.

*noyau d'indicateurs pertinents permettant de mesurer objectivement les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté et de développement humain, (iv) de mesurer périodiquement les résultats, effets et impacts des interventions, (v) d'assurer l'accessibilité de l'information fiable à tous les acteurs, et (vi) de renforcer les capacités des structures nationales en matière de suivi et évaluation ».*

Ces objectifs montrent que la mise à disposition de l'information statistique est une préoccupation du gouvernement clairement établie et dont la réalisation est mise en œuvre et renforcée grâce à l'exécution de la SNDS 2009-2013. En plus de cela et à titre de rappel, en adoptant les PFSO et en adhérant au SGDD, le Cameroun s'est engagé fermement dans une démarche globale de production de statistiques officielles de haute qualité. Ces instruments couvrent l'ensemble des questions relatives à la production et à la diffusion statistiques, qu'il s'agisse de l'environnement institutionnel, des processus de production statistique ou de la diffusion des produits finals statistiques.

Dans sa SNDS 2009-2013, le Cameroun montre qu'il est pleinement conscient du fait que l'absence d'informations fiables peut provoquer de profondes perturbations dans la réalisation des actions de développement. C'est ainsi que la mise en œuvre de l'axe 3 de la stratégie, intitulé « *Amélioration de la diffusion et de l'archivage et de l'utilisation des données statistiques* », a été retenu pour permettre de « *faciliter l'accès à l'information statistique à tous les acteurs de la société* » à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de diffusion des statistiques officielles pour rendre celles-ci accessibles et éclairer la prise de décisions des acteurs socio-économiques.

Diffuser des statistiques officielles veut aussi signifier valoriser l'image et la réputation du SSN, communiquer sur sa notoriété et son image. Il s'agit de mener une communication pour faire connaître la réputation du SSN, ses capacités et ses valeurs pour faire aimer ses produits en vue de les améliorer et accroître la production. Telle pourrait être une autre formulation de cet axe de la SNDS.

A cet égard, la stratégie de communication et de diffusion peut être considérée comme une opportunité d'anticipation sur la résorption des difficultés que le SSN serait amené à rencontrer dans son fonctionnement tant et si bien que organiser n'est-il pas introduire fondamentalement un brin de prévisibilité et d'ordre dans tout ce qui est prévu ? Informer le public sur le SSN et ses produits attire plus d'utilisateurs et permet d'établir des relations de confiance malgré les situations difficiles dans lesquelles pourrait se placer le SSN.

Le présent document expose les orientations d'une telle politique. Il présente les éléments permettant de : (i) faciliter l'accès aux produits du SSN et (ii) établir des relations de confiance entre les producteurs de données statistiques et leurs utilisateurs. Ceci afin de susciter plus intérêt général auprès des utilisateurs eu égard au caractère d'utilité publique et sociale que revêtent de telles données.

Parce que les financements de leur production sont publics, les statistiques officielles tombent dans le domaine du public et leur diffusion, bien qu'elle ne soit pas soumise à la loi n° 90/052 du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale, doit être entourée de règles qui lui garantissent une très grande crédibilité. Ces règles sont conçues sous le principe de l'universalité d'accès, même si quelques restrictions doivent être envisagées pour respecter les principes de protection de la vie privée des détenteurs des données sources de l'information statistique.

En résumé, l'objectif de la Politique nationale de communication et de diffusion de l'information statistique au Cameroun est d'amener les producteurs et les utilisateurs des statistiques officielles à travailler ensemble et à créer des conditions optimales pour confirmer l'option du gouvernement de faire de la statistique une question de développement.

Le document de politique énonce les principes directeurs de cette démarche qui accompagnera le Cameroun vers l'émergence et en définit les canaux et supports. Il comporte les conditions de réussite de la mise en œuvre de cette politique et rappelle nationale de communication et de diffusion de l'information statistique au Cameroun. Auparavant, il rappelle succinctement les besoins en données statistiques et l'organisation de la production statistique au Cameroun.

## **A. BESOINS EN DONNÉES STATISTIQUES ET ORGANISATION DE LA PRODUCTION STATISTIQUE AU CAMEROUN**

Le plaidoyer en faveur de la statistique comme outil de développement commence à porter des fruits au Cameroun. C'est ainsi que le DSCE a intégré la SNDS comme dispositif de suivi et évaluation de sa mise en œuvre. Cette disposition rehausse, d'une manière globale, le rôle que la statistique doit jouer dans la prise de décisions.

La disponibilité de données statistiques de qualité permet le suivi de la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). En fait, bon nombre de services publics, de partenaires au développement ainsi que les politiques et le secteur privé se réfèrent aux composantes du SSN pour obtenir des données dont ils ont besoin pour conduire leurs activités. Le contenu de la SNDS 2009-2013 du Cameroun justifie largement l'existence de cette stratégie et met en lumière le rôle des données statistiques pour le développement. En particulier, il y est prévu de collecter des données socio-économiques au moyen d'enquêtes et de recensements pour le suivi et évaluation de la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux de développement, notamment la Stratégie pour la croissance et l'emploi ainsi que pour contribuer à la réalisation des agendas internationaux auxquels le Cameroun a souscrit et qui pourraient nécessiter la disponibilité de données statistiques.

La SNDS 2009-2013 porte aussi sur la production d'indicateurs socio-économiques en plus de ceux qui doivent être obtenus à partir des enquêtes et recensements de grande envergure. Cette production intéresse une gamme variée d'utilisateurs allant des administrations et organismes publics aux citoyens ordinaires en passant par les institutions internationales, partenaires au développement, et le secteur privé. A chacun de ces utilisateurs peut correspondre une présentation spécifique des données sur des supports tout aussi différents et variés de la même information statistique.

Enfin, le Cameroun prévoit dans la SNDS de développer un système d'informations géo-référencées. Un tel dispositif est particulièrement intéressant pour asseoir la décentralisation, une des priorités du gouvernement, et assurer un bon suivi de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire.

Les besoins en données statistiques tels qu'ils apparaissent dans la SNDS 2009-2013, brièvement résumés ci-dessus, pourraient connaître un développement encore plus important au cours des prochaines années avec la prise en compte des engagements nouveaux liés aux politiques sur l'émergence du pays en 2035.

Le SSN du Cameroun est donc placé face à un grand défi : produire, de manière organisée et soutenue, des données de qualité et les mettre régulièrement et à temps à la disposition des acteurs du développement et des citoyens. Bien que des dispositions législatives et

réglementaires existent pour organiser la coordination statistique, l'organe national en charge n'agit que faiblement dans les activités de diffusion des données tant au niveau de l'INS que de celui des autres administrations publiques qui mettent les produits de leurs activités statistiques à la disposition du public.

A l'image d'une production statistique décentralisée, la diffusion des données est tout aussi de la responsabilité de plusieurs composantes du SSN selon les secteurs d'activités. Ainsi, les unités statistiques placées au sein des départements ministériels et des organismes publics exercent la plénitude de leurs pouvoirs sur la production et la diffusion des données.

Par ailleurs, sur le plan géographique, la plupart des administrations publiques constituant le SSN transfèrent une partie de leur autorité et moyens de travail aux services régionaux et/ou départementaux créés à cet effet. L'INS et d'autres administrations chargées de la production de données statistiques ont une grande expérience de la déconcentration de l'activité statistique qui ne touche que très peu le volet diffusion. Cette situation peut encore être plus compliquée à l'avenir avec la mise en place effective de la décentralisation politique.

Une clarification doit donc être faite par les autorités compétentes sur la gestion de la fonction diffusion, notamment la répartition des tâches, en cas de nécessité, entre les services centraux et les unités régionales. La déconcentration, telle qu'elle est pratiquée actuellement, ne pose pas un problème particulier puisqu'il s'agit d'une simple délégation administrative de pouvoir du central vers la périphérie. Il revient donc aux responsables centraux, notamment le Directeur Général de l'INS, de décider de la nature d'activités de diffusion et de publication de données statistiques à confier aux services régionaux, tout en gardant la main et l'autorité sur ces activités<sup>4</sup>.

S'agissant de la qualité des données, celle-ci est obtenue en respectant une série d'activités réalisées avec les précautions requises dont tous les maillons exécutants ont une responsabilité parcellaire. Dès la diffusion des données, les autorités statistiques (Directeur Général de l'INS et responsables centraux des services sectoriels) sont généralement les seules à être garantes de leur qualité.

Compte tenu de l'interdépendance et des corrélations évidentes qui existent entre les données produites par le même SSN, l'autonomie des maillons chargés de la diffusion des données doit relever d'une responsabilité collective clairement définie au sein des organes de coordination statistique nationaux.

La crédibilité du SSN sera d'autant plus renforcée que les statistiques officielles seront d'abord validées par un collège de producteurs assistés d'autres personnes qualifiées pour

---

<sup>4</sup> Cette affectation d'activités devra être menée de concert avec les responsables politiques régionaux et municipaux.

s'assurer des conditions de production et émettre toutes les réserves éventuelles sur les statistiques officielles produites. Cette validation doit être faite sur la base d'une procédure formelle et diffusée auprès des parties concernées.

En conclusion, l'organisation et le fonctionnement de l'organe national chargé de la coordination statistique, garants de la coordination statistique nationale au Cameroun, conditionne, pour une large part, la qualité de la production statistique ainsi que sa diffusion. Le renforcement de cet organe consultatif, par l'organisation en son sein des comités thématiques de travail et la mise à disposition de ressources conséquentes, le placera au centre de la réussite de la mise en œuvre de la politique.

## **B. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA DIFFUSION DE L'INFORMATION STATISTIQUE AU CAMEROUN**

Toutes affaires cessantes, l'accès aux données statistiques produites par le système statistique du Cameroun est universel et gratuit. Cependant, sous des conditions particulières, la cession de certaines données ou publications peut donner lieu à des restrictions ou au paiement d'une contribution financière correspondant à la charge supplémentaire de travail ou au coût de fabrication de l'ouvrage concerné. Dans tous les cas, la diffusion des statistiques officielles obéira à des principes cardinaux énoncés ci-après.

### **B.1 Le principe de la couverture universelle et de la transparence**

Le Cameroun participe à de nombreuses initiatives internationales visant la transparence de ses activités dans plusieurs domaines. Sur la plan statistique, l'adhésion à ces initiatives pour résultats et conséquences de renforcer la transparence de la gestion de la politique économique. Cette gestion se traduit elle-même par une plus grande discipline budgétaire, une faible corruption et une cote de crédit favorable au Cameroun. Elle a aussi une influence sur le coût des emprunts souverains du Cameroun.

Tous les domaines clés des statistiques macroéconomiques et sociodémographiques sont concernés. La diffusion des données sera opérationnalisée suivant un cadre de référence statistique général comprenant ces deux catégories de données.

#### **(a) Cadre de diffusion des données macroéconomiques**

Les données macroéconomiques sont réparties en quatre secteurs essentiels : réel, budgétaire, financier et extérieur.

**Pour le secteur réel**, les comptes nationaux (le PIB en valeur nominale, en valeur réelle et prix ou indices des prix associés) élaborés par l'Institut national de la statistique, constitue le cadre de référence statistique général. Les indices de production seront aussi calculés pour suivre l'évolution de ces agrégats. Les statistiques du marché du travail (emploi, chômage, traitements et rémunérations) et les indices des prix (indices à la production et indices des prix à la production ou de gros) font partie des indicateurs statistiques du secteur réel qui devront être régulièrement disponibles.

**En ce qui concerne le secteur des finances publiques**, les opérations des administrations publiques constituent le cadre de référence statistique général. Les catégories de données utilisées sont les opérations de l'administration centrale (recettes, dépenses, solde, financement global ventilé en financement intérieur bancaire ou non bancaire, financement extérieur ou ventilé par échéance et instrument ou monnaie de libellé). La dette de l'administration centrale complète le tableau des données pour le suivi de l'évolution des

finances publiques. La dette, avec toutes ses composantes, est ventilée par échéance, résidence (intérieure/extérieure) ou par instrument ou monnaie de libellé. Elle comprend aussi la dette hors administration centrale garantie par l'État.

**S'agissant du secteur financier**, le cadre de référence statistique général est la Situation des institutions de dépôts (SID). Les principales composantes de ce secteur, dont les données seront collectées et régulièrement publiées, sont la masse monétaire au sens large, les créances intérieures et les avoirs nets. Les taux d'intérêt (taux des titres publics à court et long termes et taux directeur - taux des prêts de la banque centrale) complètent le tableau des indicateurs pour le suivi de ce secteur.

**En ce qui concerne le secteur extérieur**, le cadre de référence statistique général est constitué de la Balance des paiements et de la Position extérieure globale (PEG). Les catégories de données utilisées pour le suivi de l'évolution des indicateurs sont les avoirs officiels de réserve, le formulaire type de déclaration de données sur les réserves internationales et les liquidités en devises, le commerce des marchandises, la dette extérieure et le taux de change.

#### **(b) Cadres de diffusion des données sociodémographiques**

Les cadres de référence pour les données sociodémographiques seront définis par type de données à diffuser de manière à arrêter les cadres méthodologiques de collecte pour les besoins d'harmonisation et de comparaisons temporelles. Eu égard à la diversité et à la complexité des statistiques socioéconomiques, la priorité sera portée sur les statistiques démographiques, de la pauvreté, de l'éducation, de la santé et de l'emploi.

**Pour les statistiques démographiques**, l'accent portera sur la diffusion des caractéristiques (total et composition par unités d'énumération types tirés de recensements, d'enquêtes ou de l'état civil) et l'évolution de la population (naissances, décès et migrations).

**S'agissant des statistiques de l'éducation**, la diffusion portera sur : (i) les ressources (mesures des ressources financières, humaines et physiques par établissements d'enseignement publics et privés et par niveau d'éducation), (ii) le processus (mesures des progrès des élèves et étudiants en cours d'études, par exemple taux d'inscription, d'abandon d'études et de redoublement, par niveau d'éducation et par sexe), (iii) les résultats (degré d'instruction mesuré par les passages d'une année à l'autre, les diplômes et les réussites par niveau, alphabétisation).

**Concernant les statistiques de la santé**, la diffusion portera également sur : (i) les ressources (mesures des ressources financières, humaines et physiques par les systèmes de santé public et privé, y compris les dépenses publiques au titre des services de santé, la capacité des installations de soins de santé par région et par type d'installations et le nombre de

personnes qualifiées par région), (ii) le processus (mesures décrivant le nombre de patients servis et la nature des soins d'origine publique et privée, y compris les soins ambulatoires et non ambulatoires et les soins préventifs, la population servie par les services de santé publique par région), et (iii) les résultats (statistiques de mortalité et de morbidité, y compris mortalité ventilée par cause et incidence des maladies par âge, sexe, région et autres caractéristiques des patients).

***En ce qui concerne les statistiques sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté***, la priorité portera sur : (i) les critères de revenu (nombre et proportion des personnes ou des ménages dont le revenu ou la consommation sont inférieurs au minimum type, évaluation du panier de consommation minimum) et (ii) les mesures du dénuement ou de l'insécurité utilisées pour identifier la population vivant dans la pauvreté à travers des données telles que les signes de malnutrition, de maladies endémiques, le degré d'instruction et le manque d'accès aux services de base.

Pour ce qui est de la Protection Sociale ; elle portera sur : (i) la vulnérabilité des personnes handicapées ; (ii) celle des travailleurs immatriculés (nombre de travailleurs victimes d'un accident de travail, nombre de travailleurs connaissent au moins un texte qui régit l'emploi et le travail, Proportion de travailleurs victimes d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou assurés) et (iii) les enfants (taux de scolarisation au primaire et au secondaire)

## **B.2 Le principe de la simultanété, de l'impartialité, de l'objectivité et de l'égalité**

Le Cameroun est engagé dans une démarche globale de production de statistiques de haute qualité. Cet engagement se traduit par *l'amélioration continue de la qualité dans le strict respect des conventions, accords et traités internationaux, d'une part, et l'amélioration des services fournis par une mise en œuvre d'un système de gestion relationnel des utilisateurs visant à satisfaire les besoins des différents groupes d'utilisateurs, d'autre part.*

Pour se faire, le SSN s'engage à mettre, en même temps, les données statistiques qu'il produit à la disposition du public sans aucune restriction, et en toute indépendance scientifique, professionnalisme et transparence.

### **(a) Catalogue des indicateurs statistiques du Cameroun**

Le système statistique du Cameroun, à travers ses multiples composantes sectorielles, offre une batterie d'indicateurs statistiques fiables pour permettre aux pouvoirs publics, aux partenaires au développement, au secteur privé et société civile, et à toute personne qui demande des informations pour planifier leurs activités sur une base crédible.

La liste des principaux indicateurs statistiques dont le SSN a la charge de produire et de diffuser, établie suivant le cadre de référence statistique général (Cf. B1 ci-dessus) figure en annexe 1.

La production des indicateurs contenus dans le cadre de référence statistique général constitue un défi pour le SSN, celui d'améliorer de manière continue et pérenne la production statistique pour accompagner un Cameroun émergent.

### **(b) Calendrier de diffusion**

Afin de renforcer le critère d'égalité d'accès, l'organe chargé de la coordination statistique au niveau national publiera un calendrier de diffusion préalable (CDP) de manière à assurer une diffusion simultanée des données statistiques à tous les utilisateurs. Le CDP est un outil de garantie de la transparence. Il est affiché sur le site Web du SSN et diffusé en même temps auprès des partenaires au développement.

Un calendrier définitif sera publié chaque dernier vendredi du mois pour le mois suivant. Les communiqués de presse sont publiés sur le site Web, à une heure précise figurant dans le CDP, et sont envoyés directement par courriel aux journalistes qui seront abonnés à ce type de service. En d'autres termes, les services chargés de la communication du SSN s'organiseront de manière à accréditer des journalistes auprès de son unité compétente ; ils auront régulièrement la primeur de l'information à diffuser.

### **(c) Accès aux données statistiques**

Le plus grand nombre des données sera accessible en ligne soit en l'état soit sous un format permettant un nouveau traitement par l'utilisateur en fonction de ses besoins. Toutes les publications dédiées au public seront affichées en ligne sur le site Web du SSN, avec indications claires sur celles qui peuvent être téléchargées, lues (sans possibilité de téléchargement), acquises physiquement auprès des services concernés. Dans tous les cas, un résumé du document non téléchargeable, ou qui ne sera pas lu directement du site, sera affiché.

Les conditions d'utilisation (libre reproduction ou non, cessibilité à d'autres utilisateurs ou non, etc.) seront également indiquées. Pour ce qui concerne les données dont l'accès est limité (microdonnées, données sources, etc.), les conditions d'accès seront aussi indiquées sur le site.

S'agissant particulièrement de l'INS, les activités de diffusion devront être centralisées au sein d'un seul de ses démembrements et à un niveau de responsabilité suffisamment élevé. Cette manière de procéder permettra d'assurer, avec plus d'efficacité, la cohérence des actions menées et faciliter la coordination d'une activité transversale qui participe en dernier ressort à l'expansion de la notoriété de l'institut. Les départements techniques

devront concourir à la réalisation de la politique de diffusion en mettant régulièrement à la disposition de ce démembrement toutes les données destinées aux utilisateurs.

Par ailleurs, nonobstant l'existence d'autres supports, l'affichage des données sur le site Web du SSN garantit *ipso facto* le respect du principe de simultanéité et d'égalité d'accès aux statistiques officielles.

#### **(d) Accès anticipé aux données à des fins d'assurance de qualité**

Les autorités sous lesquelles sont placés les services producteurs des données statistiques<sup>5</sup> peuvent avoir connaissance des données avant leur diffusion. Cette période d'embargo, qui ne devrait pas dépasser cinq jours, est mise à profit pour leur permettre de préparer les éléments de langage de leurs interventions publiques éventuelles sur ces données ou sur les observations que les utilisateurs, notamment les media, seraient amenés à leur soumettre. Les responsables des services ayant produit les données sous embargo ne feront aucun commentaire public sur celles-ci tant que les utilisateurs n'ont pas accès à ces données.

#### **(e) Accès aux microdonnées et aux données sources**

La production statistique est fondée sur l'observation d'attributs ou de variables, numériques ou qualitatives, de nature sociale et économique portant sur des individus, des ménages et/ou des personnes morales. Conformément aux dispositions protégeant les libertés individuelles au Cameroun, et particulièrement la loi n° 91/023 du 16 décembre 1991 relative aux recensements et enquêtes statistiques, la loi interdit formellement la divulgation des informations individuelles manipulées dans le cadre du travail régulier de l'agent public. Ces dispositions sont renforcées par des directives au niveau international. Pour les PFSO, « *les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques* » (principe 6). La Charte africaine de la statistique, dans son principe 5, édicte des dispositions similaires pour assurer la protection des données individuelles, des sources d'information et des répondants.

Au regard de nouveaux besoins des décideurs pour bâtir des stratégies et assurer leur bonne mise en œuvre et leur suivi et évaluation dans les domaines comme la santé, l'éducation, l'emploi d'une part, et une demande spécifique liée au progrès de la recherche et de l'enseignement universitaire d'autre part, l'accès aux données individuelles est fréquemment sollicité.

---

<sup>5</sup> La liste services statistiques, composant le SSN, est dressée conformément aux textes en vigueur.

Face à cette sollicitation, le Cameroun s'engage dans ce domaine à passer d'une culture de l'aversion au risque de rupture de la confidentialité. Il conciliera les règles de confidentialité statistique inscrites dans sa loi statistique grâce au développement d'une culture du contrôle de ce risque. De nouvelles dispositions seront prises pour favoriser l'accès de la communauté scientifique aux données individuelles. Pour ce faire, une loi sera prise pour définir les conditions d'accès à des informations individuelles. Ce texte sera complété par un dispositif technique<sup>6</sup> à mettre en place au sein de l'Institut national de la statistique pour rendre de telles données accessibles grâce aux techniques appropriées et créer les conditions de leur accès aux groupements d'étude d'intérêt scientifique dont les projets de recherche portent uniquement sur le développement du Cameroun.

Avant de permettre l'accès aux microdonnées, le producteur de données statistiques devra s'assurer que les informations à caractère personnel sont exactes et complètes dans le cas des données inexactes ou incomplètes en rapport avec les objectifs visés par l'opération statistique au cours de laquelle elles ont été collectées, des mesures appropriées devront être prises pour les effacer ou les rectifier. Le but visé est d'éviter de procéder à des interprétations et à la prise de décisions sur la base des données inexactes.

### **B.3 Le principe de la responsabilité partagée, de la cohérence, et de la concordance et du respect des sources**

La production statistique au Cameroun est non seulement diverse mais également d'origines très variées. Plusieurs intervenants tant intérieurs qu'extérieurs apportent leurs concours dans un domaine qui demande beaucoup de rigueur et de transparence. Le principe de mettre en place d'une procédure de validation des données statistiques est essentiel pour les rendre crédibles.

La qualité des données dépend donc du degré de collaboration au sein du SSN. Les composantes du SSN devront développer leur coopération, notamment avec la banque centrale, les services chargés des finances publiques, les universités et les centres de formation, etc. De même, ils devront avoir des relations privilégiées avec les bureaux nationaux des institutions internationales.

#### **(a) Nécessité d'une validation des données statistiques produites par le SSN**

Pour les besoins de l'assurance de qualité et avant leur diffusion, les données statistiques produites par le SSN seront validées par l'organe national chargé de la coordination statistique. Au sein de cet organe, chacun en ce qui le concerne sera appelé à satisfaire aux mêmes obligations afin de garantir l'impartialité de la diffusion en respectant les règles de

---

<sup>6</sup> La révision de la loi 91/023 peut aussi retenir cette disposition. Ce dispositif peut d'ores et déjà être mis en place en attendant la révision de cette loi ou la promulgation d'un autre texte.

l'embargo qui feront l'objet d'une directive de la part des autorités compétentes en faisant en sorte qu'aucune donnée ne soit diffusée avant la publication officielle du service producteur sur le site Web national. Les qualificatifs "**officielle**" ou "**publique**" ne seront portés sur les données produites par le SSN (ou par tout autre organisme) que si elles ont été validées suivant les procédures mises en place à cet effet.

Le champ d'application de la validation couvre autant les données proprement dites que les métadonnées (procédures de collecte et de traitement). Aucun aspect de la procédure ne sera sacrifié, quelle que soit la raison, pour vérifier le respect de l'intégrité et de la qualité des données conformément aux normes fixées par les autorités compétentes.

Afin d'éviter la circulation de plusieurs mesures des mêmes indicateurs, il sera important de définir un cadre unique de validation des données, commun à l'ensemble du système statistique national. Un tel cadre fonctionnera au sein de l'organe national chargé de la coordination statistique. Cette mesure permettra de rendre l'information statistique compatible avec les définitions et les concepts nationaux et faciliter ainsi les analyses conséquentes ainsi que les comparaisons internationales.

Seront prioritairement examinés dans ce cadre, tous les résultats d'opérations statistiques entreprises par le système statistique national et donnant lieu à l'évaluation des niveaux d'indicateurs (Cf. Annexe 1 du présent document).

Dans le cadre de son fonctionnement, l'organe national chargé de la coordination statistique pourra céder une partie de ses attributions au service producteur de un ou plusieurs indicateurs dans le but d'éviter des retards importants de diffusion dus aux questions purement institutionnelles.

#### **(b) Décentralisation de la diffusion statistique et participation des services déconcentrés à la diffusion des données statistiques**

Les unités décentralisées chargées de la production statistique doivent apporter leur contribution à la diffusion d'une information statistique de qualité dans le cadre des activités de l'organe national chargé de la coordination statistique. A cet effet, la diffusion des données qu'elles produisent conformément à la répartition nationale des responsabilités obéira aux principes évoqués ci-dessus.

Pour une meilleure cohésion et harmonisation des données statistiques, les services déconcentrés recevront les directives nécessaires des composantes du SSN auxquelles ils appartiennent avant la diffusion des statistiques qu'ils produisent.

#### **(c) Concordanance et respect des sources des données**

Le gouvernement accorde une grande importance à la transparence et à la cohésion des statistiques officielles, notamment sur la crédibilité des sources dont elles sont tirées. Ainsi, les données statistiques, diffusées par le SSN, porteront systématiquement les références de leurs sources afin de permettre à l'utilisateur d'en apprécier l'origine tout en veillant à respecter la confidentialité des données individuelles qui y sont attachées.

## **C. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA COMMUNICATION STATISTIQUE AU CAMEROUN**

Le but visé par la politique de communication statistique est de mobiliser un ensemble d'actions pour mettre à disposition les résultats des travaux statistiques du SSN afin de permettre aux partenaires au développement et aux acteurs économiques et sociaux nationaux d'améliorer leur connaissance du Cameroun. Dans le contexte de l'émergence, l'information statistique doit être mise à la portée de tous les acteurs économiques et sociaux.

Le gouvernement fait de la communication statistique un moyen de répondre aux enjeux contenus dans la Stratégie pour la croissance et l'emploi, c'est-à-dire (i) informer sur la disponibilité de l'information conformément au CDP, (ii) établir un espace de dialogue entre le producteur et l'utilisateur des données et (iii) anticiper sur les mesures à prendre pour satisfaire les besoins des utilisateurs de manière à conforter le SSN dans son rôle de seule source de statistiques officielles crédibles.

Conformément à ces orientations générales, la communication statistique est fondée sur : (i) le principe de l'universalité, de la transparence et du respect de la vie privée, (ii) le principe de la double optique, et (iii) le principe de l'efficacité et de la retro information.

### **C.1 Principe de l'universalité, de la transparence et du respect de la vie privée**

La mise à disposition et l'accessibilité aux statistiques officielles sont universelles. Les données statistiques collectées et traitées sur tous les domaines de la vie de la Nation ne sont soumises à aucune restriction sous réserve du respect de la vie privée des détenteurs des données sources. Au-delà des moyens technologiques à mettre en place pour assurer sa bonne tenue, la communication statistique ne peut faire l'économie du respect de la déontologie professionnelle et de la législation relative à la vie privée des personnes morales et physiques.

La loi n° 91/023 du 16 décembre 1991 relative aux enquêtes et recensements statistiques fait de l'obligation de réponse aux enquêtes statistiques une pierre angulaire pour garantir la qualité des données recueillies. En contrepartie, l'observation du secret sur les données collectées et/ou traitées, s'impose aux statisticiens. Les PFSO et la CAS renforcent la nécessité de protéger la vie privée de ceux qui détiennent les données brutes, input essentiel à la production des statistiques officielles de bonne qualité.

S'agissant en particulier de personnes physiques appelées à répondre aux questions au cours de certaines opérations statistiques, les données collectées à caractère personnel (brutes ou traitées) ne peuvent être communiquées que dans le strict respect des textes législatifs et réglementaires protégeant la vie privée des citoyens. La donnée à caractère personnel

s'entend toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut l'être directement ou indirectement grâce à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres dans un environnement géographique donné.

La communication statistique est une dynamique qui anticipe et utilise un langage qui porte l'information sur des supports appropriés en fonction des messages à véhiculer. Ces messages constituent la base de l'action gouvernementale et doivent l'être aussi pour les autres utilisateurs parce qu'ils véhiculent des éclairages sans parti pris ni dissimulation qui guideront la conduite de leurs actions de développement.

## **C.2 Principe de la double optique et de la retroinformation**

Le gouvernement perçoit la communication statistique comme un moyen indispensable d'établir des rapports de partenariat mutuel et enrichissant entre les producteurs et utilisateurs des données. Grâce à elle, les composantes du SSN établiront des relations solides avec les utilisateurs des données statistiques et confirmeront de ce fait leur compétence et leur exclusivité sur une production statistique régulière et de qualité. De ce fait, les utilisateurs seront invités à participer activement à l'élaboration des contenus des supports d'information.

Afin de renforcer la confiance que les détenteurs des données brutes doivent avoir envers le SSN, le producteur des statistiques publiques mettra systématiquement les résultats de ses travaux à leur disposition, sous des formats et supports appropriés.

## **C.3 Principe de l'efficacité**

Les données statistiques ont un impact sur la conduite des politiques et des affaires. Le SSN livrera les données statistiques au public en tenant compte des spécificités de chaque cible visée. En d'autres termes, le format et le support des données et ceux de leur interprétation doivent tenir compte du niveau général et des besoins du public visé ainsi que de l'accessibilité du support qui porte d'information statistique. La bonne information sera donnée à chaque public visé en fournissant toutes les précisions nécessaires à son utilisation.

Une fois mises à disposition par le système statistique national, les données statistiques et les interprétations qui les accompagnent peuvent subir d'autres traitements et analyses. Toutefois, le producteur de l'information statistique a le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des données statistiques mises à disposition par le SSN.

## **D. CANAUX ET SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION STATISTIQUE AU CAMEROUN**

Les moyens numériques constitueront les principaux canaux de transport de l'information statistique. L'ensemble des composantes du SSN devra se mettre dans l'environnement des nouvelles technologies de l'information et de la communication en tirant profit des possibilités numériques existantes et en veillant à bénéficier des avancées techniques et technologiques observées dans ce domaine. Il s'agit de l'utilisation de l'audiovisuel et des réseaux sociaux en plein développement (*Facebook, Twitter, etc.*). Ces moyens comprendront aussi une e-lettre, des CD-Rom, des DVD et le site Web dédié au SSN.

Les moyens écrits, plus classiques et encore plus populaires malgré l'essor de la communication numérique, sont constitués de rapports d'activité et de rapports divers d'opérations statistiques (ouvrages complets et synthèses), de brochures, de dépliants et plaquettes édités en fonction du public, de communiqués de presse et de lettres d'information.

L'utilisation des moyens événementiels et de proximité contribuera à faire connaître l'image et à développer les relations interpersonnelles entre les producteurs et les utilisateurs des données statistiques. Ces moyens sont nombreux : conférences (à l'occasion des événements statistiques comme la Journée africaine de la statistique et tout autre événement national ou régional où la statistique joue un rôle important), conférences de presse thématiques, journées portes ouvertes, parrainage, mécénat, etc.

Ces trois types de moyens, sans oublier la publicité sur des produits particuliers (par annonces presse, spots tv, affichage, radio, Internet, cinéma), peuvent être combinés selon les occasions et les ressources financières mobilisées à cet effet.

Par ailleurs, les centres de documentation et d'archivage statistiques seront développés à travers tout le pays parce qu'ils constituent des entrepôts physiques irremplaçables des données.

Enfin, le contexte camerounais et la volonté de se faire connaître au plan international appellent l'utilisation de l'anglais et du français sur l'ensemble des supports, en particulier sur le site Web.

### **D.1 Les publications du système statistique national**

Pour une large diffusion et communication de l'information statistique, les composantes du SSN familiariseront l'utilisateur à plusieurs formats de publication résumés dans le tableau ci-après :

<b>Format</b>	<b>Contenu général</b>	<b>Nature du support</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Cible</b>
Note de compte rendu <sup>7</sup>	Synthèse des résultats, un indicateur spécifique (prix, commerce extérieur, croissance économique)	Papier	Fréquence des travaux	Autorités hiérarchiques
Note d'information interne	Synthèse des résultats, un indicateur spécifique (prix, commerce extérieur, croissance économique)	Papier Intranet	Fréquence des travaux	Liste restreinte
Note de conjoncture	Synthèse des résultats, un indicateur spécifique (prix, monnaie et crédit, commerce extérieur, finances publiques)	Papier Intranet Internet	Fréquence des travaux	Tous publics
Communiqué de presse/Lettre d'information	Principaux résultats d'opérations statistiques, relevés de conclusions de réunions	Papier, Internet Intranet Masse media	Fréquence des travaux	Tous publics
Dépliant	Principaux résultats d'opérations statistiques Méthodologies	Papier Internet Intranet Masse media	Fréquence des travaux	Tous publics
Plaquette	Principaux résultats d'opérations statistiques Méthodologies Métadonnées	Papier Internet Intranet	Fréquence des travaux	Tous publics
Synthèse de travaux	Résultats d'opérations statistiques	Papier Cd-Rom, DVD Internet	Fréquence des travaux	Tous publics
Rapport de résultats	Résultats d'opérations statistiques	Papier Cd-Rom, DVD Internet	Fréquence des travaux	Tous publics
Rapport d'analyse	Résultats d'opérations statistiques	Papier Cd-Rom, DVD Internet	Fréquence des travaux	Tous publics
Rapport d'étude approfondie	Résultats d'opérations statistiques	Papier Cd-Rom Internet	Fréquence des travaux	Communauté scientifique
Bases et banques des données	Données brutes	Internet	Permanent	Communauté scientifique
Conférence de presse	Résultats d'opérations statistiques	Rencontres Internet Masse media Internet Cd-Rom, DVD	Fréquence des travaux	Tous publics
Évènementiel	Résultats d'opérations statistiques Évènement particulier	Rencontres Internet Masse media Internet	Fréquence des travaux	Tous publics

<sup>7</sup> Note, à circulation restreinte, destinée à la hiérarchie (par exemple la note accompagnant les résultats d'une opération statistique récemment menée pendant la période d'embargo).

Format	Contenu général	Nature du support	Fréquence	Cible
		Cd-Rom, DVD		
Centres de documentation et d'archivage statistiques	Ensemble des publications du SSN	Papier, Tous moyens électroniques	Permanents	Tous publics

L'utilisation d'un format ou d'un support dépendra de la nature de l'information à communiquer et/ou à diffuser. Cette décision relèvera exclusivement du producteur de l'information en fonction de la demande des utilisateurs. En particulier, lors du lancement des opérations de collecte, les producteurs et les utilisateurs définiront d'un commun accord, nonobstant le contenu de l'annexe 1, la liste des principaux indicateurs et données à diffuser. Le format, le contenu, la nature des supports et les cibles seront fixés par la même occasion.

### D.1 Le portail statistique national

Afin de faciliter l'accès aux informations statistiques et répondre au principe de l'universalité, un site Web dédié au SSN sera créé. Ce site permettra à tous les producteurs d'afficher leurs données. La diffusion par le site Web présente des avantages indéniables : l'offre d'informations est abondante et variée ; la diffusion est simultanée et conviviale pour l'ensemble des utilisateurs ; elle est gratuite pour l'internaute et les téléchargements sont possibles pour les documents dont on souhaite disposer d'une *hard copy*. Cependant, ce mode de diffusion exigera plus de rigueur dans le travail de la part du gestionnaire du site. En effet, les données affichées devront régulièrement être actualisées.

Ce site sera organisé de manière à permettre de visiter d'autres sites nationaux et internationaux majeurs en matière statistique. Compte tenu de son caractère national, sa gestion sera assurée par l'INS qui mobilisera toutes les ressources nécessaires pour assurer une couverture convenable des données à diffuser en collaboration avec les autres composantes du SSN. A cet effet, des procédures ou protocoles seront élaborées pour définir les conditions de transmission et d'actualisation de données auxquels l'ensemble du SSN sera soumis.

### D.2 Les caractéristiques des publications sur support papier

Afin de faciliter l'identification des publications consacrées aux statistiques officielles, celles-ci répondront à des normes internationales et spécifications données ci-après.

#### Fond des publications

La qualité d'une publication dépend de la qualité des données qu'elle contient. Elle est le reflet du respect des normes internationales et de la manière dont la validation des données a été opérée. En plus de la qualité de l'information, l'écriture, un élément très important qui

permet de mieux comprendre le sujet traité et de conférer en fin de compte un éclat particulier et une valeur scientifique à la publication, sera dépouillée de tout artifice inutile. Elle privilégiera et tiendra compte du public visé. Le style d'écriture sera donc adapté au format de l'ouvrage et à ses cibles.

### **Charte graphique**

Sur le plan de la forme, des signes distinctifs devront permettre de reconnaître les publications du SSN. Ces signes sont essentiellement graphiques. Chaque composante du SSN, en particulier l'INS, aura une charte graphique qui l'identifie. Pour une composante donnée du SSN, en plus d'une charte générale, chaque type de publications sera aussi identifié. A titre d'exemple pour l'INS, les types de publications suivants pourront être créés ou mis à jour : périodique d'information générale, rapports d'activités, périodiques d'informations statistiques thématiques, méthodologies, rapports d'enquêtes (présentation des résultats descriptifs), études et rapports d'analyse, autres publications apériodiques (dépliants, plaquettes, etc.)

S'agissant de la charte graphique proprement dite, élément qui contribue à la construction d'une communication efficace pour renforcer l'image et la notoriété de l'institution statistique auprès d'un large public, celle-ci reposera sur :

- (i) *un logotype*. Le logo type reflète dans un dessin simple, en des proportions équilibrées et couleurs immuables (de préférence une couleur), les missions du SSN. Il sera imprimé sur tous les fonds et supports. Il sera non seulement utilisé pour les publications, mais pour tout autre ouvrage (papiers à en-tête, cartes de visite, enveloppes banderoles, pupitres de conférencier, etc.). Le logotype du SSN sera unique avec la possibilité de sous-titrage selon la composante du SSN.
- (ii) *une typographie unique*. Dans la mesure du possible, une typographie unique d'accompagnement sera utilisée dans tout le SSN, en particulier au sein de l'INS, pour contribuer à harmoniser l'ensemble des supports de communication ; cependant, il sera possible d'utiliser d'autres polices typographiques en fonction des supports ;
- (iii) *les dimensions des supports papier utilisés*. Les tailles de plusieurs supports de communication seront standardisés. il s'agit en particulier : de la présentation des correspondances et notes internes (interligne, saut de paragraphe, etc.), du papier à en tête, d'enveloppes, de cartes de visite, de badges, de brochures, du poids du papier ;
- (iv) *les figures et graphiques*. Les logiciels de traitement de textes courants ont des menus qui permettent de traiter des figures et des graphiques ; cependant, pour plus de professionnalisme, les composantes du SSN acquerront de logiciels spécifiques plus performants pour les cartes, figures et graphiques ;

- (v) *le masque du PowerPoint*. Le masque identique portant le logotype personnalisée de l'institution ; un masque de *PowerPoint* sera défini par composante du SSN ; celui-ci sera utilisé pour toutes les circonstances ;
- (vi) *le co-branding et le partenariat*. Certains travaux du SSN peuvent bénéficier de l'assistance extérieure dont la visibilité est souvent nécessaire voire une obligation ; la règle générale est de privilégier le logotype national tout en réservant une place aux logotypes des partenaires (parfois en fonction de leur poids dans le financement).

## Indexation des publications

Afin de faciliter leur gestion dans les bibliothèques internationales et étrangères, les publications du SSN seront répertoriées grâce à l'utilisation des techniques d'identification modernes. Cette identification se fera au moyen de codes à barres, et de numéros ISBN et ISSN pour marquer les ouvrages.

### **Encadré : Code à barres, ISBN et ISSN**

Un **code à barres** est la représentation d'une donnée numérique ou alphabétique sous forme d'un symbole constitué de barres et d'espaces utilisé pour identifier plusieurs d'informations, en particulier pour l'indexation de documents.

*International Standard Book Number* ou Numéro international normalisé du livre (NINL) est un numéro qui permet d'identifier, de manière unique, chaque édition de chaque livre publié, que son support soit numérique ou sur papier. Il est destiné à simplifier la gestion informatique pour tous les intervenants de la chaîne du livre (imprimeur, éditeur, libraire, bibliothèque, etc.).

*International Standard Serial Number* (ISSN) ou Numéro international normalisé du périodique est un numéro qui permet d'identifier de manière unique une publication en série. Il concerne donc les journaux, les périodiques et les collections. L'ISSN facilite la gestion informatique de ces publications (pour la gestion des abonnements, les citations de ces publications dans un texte, leur catalogage...), dans les bibliothèques et les services de documentation notamment.

## D.3 Les centres de documentation et d'archivage statistique

Chaque composante du SSN dispose d'importants documents ou données soit en fichiers électroniques soit en dossiers papier qu'il convient de préserver avec beaucoup de soins. Le développement de la communication et de la diffusion au sein du SSN doit donc s'accompagner d'un renforcement des fonctions de documentation et d'archivage aux niveaux national et régional.

Compte tenu de leur spécificité, les dossiers en papier, bien qu'ils soient plus faciles à manipuler et à consulter, seront conservés dans les espaces aménagés à cet effet (endroits protégés de tout risque de prédation, aérés, équipés de mobiliers convenable, etc.). Chaque service producteur, en particulier l'INS et ses agences régionales, devra réserver une espèce à cet effet dans ses locaux.

Cependant, malgré la convivialité qu'offre le format papier, les unités chargées de ces fonctions sont généralement confrontées à l'exiguïté de l'espace qui leur est affecté pour assurer un traitement permanent et systématique des documents ou des données (collecte, signalement, analyse, stockage, recherche, accueil des usagers, etc.). Cette systématisation n'exclut aucun type de dossiers au sein des administrations ; du simple courrier à la volumineuse banque de données, les dossiers doivent être stockés sur des supports électroniques. De nombreux logiciels existent sur le marché pour **aider à organiser, sécuriser et gérer ces dossiers**.

Eu égard à une demande de plus en plus croissante et à l'épanouissement du SSN, le gouvernement s'engage à : (i) doter progressivement les services statistiques centraux et régionaux de locaux et équipements nécessaires au bon fonctionnement des centres de documentation et d'archivage statistique ; (ii) veiller et accélérer l'informatisation de la documentation et de l'archivage qui propose beaucoup d'avantages, notamment l'accès facile, le partage des documents avec des collègues, la conservation, utilisation de peu d'espace ; (iii) procéder à la formation du personnel pour la gestion de ces centres et à son affectation à bon escient.

#### **D.4 Tarification de l'accès aux services et aux produits statistiques**

L'accès aux statistiques officielles est gratuit. Cependant, la cession de certaines publications ou la fourniture de prestations spécifiques (traitements de données et analyses complémentaires, etc.) pourront faire l'objet de contrepartie. Celle-ci sera fixée conformément à la réglementation sur les finances publiques. Elle a pour objet de couvrir les coûts de fabrication des ouvrages ou les charges marginales générées par le travail complémentaire.

La valeur de la contrepartie et/ou les modalités de son application seront portées sur l'ouvrage et feront l'objet de publicité auprès des utilisateurs de manière à ne laisser aucun point d'ombre par rapport à l'accès aux données. Ces informations seront affichées sur le site Web du SSN.

Cependant, le paiement d'une contrepartie ne pourra constituer un blocage pour accéder aux données. Les services producteurs ne pourront considérer cette opération, en aucune façon, comme une occasion d'équilibrer les budgets. Il s'agira plutôt d'un appel lancé aux utilisateurs à participer à l'effort d'amélioration des conditions de diffusion.

## **E. CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION STATISTIQUE AU CAMEROUN**

Un des buts assignés à la politique nationale de communication et de diffusion des statistiques officielles est de permettre au Cameroun de passer du SGDD à la NSDD. Cette évolution en rapport avec la marche vers l'émergence de ce pays est en elle-même une volonté très forte d'aller résolument vers le développement de la statistique. La réussite d'une telle démarche s'entoure d'une série d'hypothèses et de risques qu'il faut écarter ou atténuer et d'une mise en place d'un environnement institutionnel adapté à la réalisation d'une telle politique.

### **E.1 Les hypothèses et les risques**

En faisant de la SNDS 2009-2013 le dispositif statistique de suivi et évaluation de la Stratégie nationale pour la croissance et l'emploi, le Cameroun a pris un engagement résolument ferme en faveur du développement de la statistique. La politique nationale de communication et de diffusion statistiques fait partie des résultats de la réalisation de cet engagement.

Celui-ci peut être observé à travers d'autres activités que mène le SSN et les appuis multiformes que la communauté internationale accorde au Cameroun dans les domaines de la statistique et de la démographie.

Le Cameroun a adhéré au SGDD. Le passage du SGDD à la NSDD doit tenir compte de l'état actuel de la mise en œuvre de cette adhésion et de son évolution rapide. Dans ce cadre, l'INS, de même que les autres services du SSN, poursuit les améliorations de la production statistique. Des efforts de coordination sont menés au sein du Conseil national de la statistique. La mise en œuvre de la politique ne sera que progressive en fonction des jalons clairement définis pour performer une première période de cinq ans dans le cadre de la prochaine SNDS.

A cela, l'on peut ajouter :

- la volonté des autorités nationales de mettre en application les nouveaux textes régissant l'activité statistique ;
- la bonne collaboration de l'INS avec les départements ministériels et les établissements publics ;
- le développement du professionnalisme au sein du personnel statistique, notamment dans les structures productrices de données des départements ministériels et d'autres structures publiques et privées ;

- la disponibilité des composantes du SSN à développer la production des statistiques sectorielles et à les mettre à la disposition des utilisateurs.

Face à cette situation favorable, les risques sont nombreux. La première série de risques est constituée par des changements défavorables que pourraient subir les hypothèses énoncées ci-dessus. D'autres difficultés graves peuvent apparaître si certaines précautions ne sont pas prises. Par exemple, la non disponibilité d'une nouvelle SNDS<sup>8</sup> à travers laquelle la politique de communication et de diffusion sera mise en œuvre peut être un handicap sérieux autant pour cette politique que pour la Stratégie pour la croissance et l'emploi. L'absence ou l'insuffisance de ressources d'accompagnement (Cf. la section ci-après), pour la réalisation de la politique, pourrait aussi constituer une difficulté déterminante.

L'atténuation de ces difficultés peut d'ores et déjà être envisagée par l'amplification du niveau actuel de la production statistique qui encouragera les autorités compétentes et les partenaires à maintenir haut leurs engagement et soutien respectifs en faveur du développement de la statistique au Cameroun. Par ailleurs, une programmation réaliste de l'exécution de la politique, fondée sur l'obtention des résultats et sur la base des ressources mobilisables, contribuera à limiter les effets des risques énoncés. Le renforcement de la coordination statistique et la mise en place complète de l'INS constituent des arguments d'espoir pour assurer un suivi quotidien des actions qui seront envisagées pour la réussite de la politique.

## E.2 Les coûts

Estimation du coût de la mise en œuvre de la politique (en millions de FCFA)

Rubriques	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Hébergement du site	30	30	30	36	36	162
Construction ou actualisation, et gestion du site Web	25	24	24	24	24	121
Equipement de communication	50	20	5	5	4	84
Equipement pour la documentation	15	2	-	-	3	20
Coût d'impression des rapports	10	10	10	15	20	65
Coûts des évènementiels	10	10	30	5	5	60
Formation	-	17	-	-	-	17
Ensemble	140	113	99	85	92	529

La mise en œuvre de la politique coûtera un peu plus de cinq cent millions de francs CFA à l'INS sur une période de cinq ans (Tableau ci-dessus).

---

<sup>8</sup> La dernière SNDS est arrivée à son terme en fin 2013.

Cette évaluation ne prend pas en compte, les coûts des activités de communication et de diffusion des autres composantes du SSN ainsi que le coût des activités de l'organe national chargé de la coordination statistique relatives soit à la communication et la diffusion soit à l'organisation des réunions de validation des données<sup>9</sup>.

### **E.3 Dispositif institutionnel de mise en œuvre**

Pouvant être traitée comme une hypothèse (mais aussi comme un risque), la mise en place d'un dispositif institutionnel convenable pour la réalisation de la politique de communication et diffusion statistiques constitue une condition majeure de réussite. Au regard de la forte décentralisation du SSN, cette politique doit être conduite au sein de l'organe national chargé de la coordination statistique où l'INS joue le rôle de structure d'exécution. La description des responsabilités de chaque administration ou organe intervenant dans la mise en œuvre de la politique (organe national chargé de la coordination statistique, INS, autres composantes du SSN) sera aussi déterminante.

En tant que structure d'exécution, l'INS abritera la gestion du site Web dédié au SSN et assurera la coordination administrative des activités relatives à la politique, le rôle de coordination technique étant dévolu à l'organe national chargé de la coordination statistique. Pour faire face à leurs missions dans le cadre de cette politique, le gouvernement renforcera les moyens d'intervention de ces administrations et organes devront renforcer leurs moyens d'intervention.

#### **L'organe national chargé de la coordination statistique**

L'organe national chargé de la coordination statistique doit disposer d'une unité qui travaillera régulièrement sur la validation des statistiques officielles à diffuser ; cette unité fonctionnera en plusieurs commissions selon la nature des données à valider. A cette fin, des procédures claires seront être mises en place de manière à réunir le maximum de personnes compétentes sur les questions discutées.

Ces commissions s'impliqueront aussi dans la réalisation des opérations de collecte et pourront remplacer progressivement les comités techniques ad hoc créés à l'occasion d'enquêtes et recensements d'envergure nationale.

#### **L'INS**

---

<sup>9</sup> Comme précisé dans le texte, il s'agit des prévisions de coûts imputables à l'INS. Les rubriques se limitent à l'essentiel. Les coûts d'impression peuvent paraître sous-estimés ; ils dépendent de la production et du nombre d'exemplaires que l'INS décide d'imprimer. Ces estimations ne pourront être affinées que chaque année en fonction du plan d'action annuel et des délibérations du Conseil d'administration sur les budgets annuels.

L'INS constitue le point névralgique de la mise en œuvre de la politique. Il disposera d'une unité bien structurée pour gérer l'ensemble des activités relatives à la communication et à la diffusion de l'institut lui-même mais aussi du SSN. Ces activités, faut-il en rappeler les principales, sont : la gestion du site Web, l'organisation des évènements, la gestion des relations avec la presse, la gestion des publications, de la documentation et des archives.

Des ressources nouvelles s'avéreront nécessaires pour permettre à l'INS de jouer pleinement son rôle. Sur le plan des ressources humaines, l'unité chargée des questions soulevées plus haut devra disposer d'un personnel varié et compétent sur chaque activité identifiée. De nouveaux recrutements et des formations complémentaires du personnel en place seront utiles pour embrasser ces défis. De même, des ressources financières autant que de nouveaux équipements et mobiliers contribueront à satisfaire de nouveaux besoins.

## CONCLUSION

Au moment où il se prépare à réaliser son émergence économique et sociale à l'horizon 2035, le Cameroun a, plus que par le passé, besoin de disposer de ressources pour réaliser ses objectifs. La statistique, élément intégré dans le dispositif de pilotage de la Stratégie pour la croissance et l'emploi 2010-2020, constitue aussi ce moyen qui peut permettre à l'Etat camerounais d'accéder à des guichets spécifiques de financement grâce à la maîtrise de la diffusion des statistiques officielles que produit son système statistique national.

La définition des normes de diffusion, en rapport avec les recommandations internationales, et le respect des prescriptions que le Cameroun se fixe consacrent le développement de la statistique et ouvrent la porte à de nouvelles perspectives. L'adhésion du Cameroun aux principes adoptés par la communauté internationale sur la diffusion statistique va lui conférer une plus grande notoriété et lui permettra de bénéficier des avantages qui y sont attachés.

Cependant, la seule adoption d'une politique ne suffit pas. Il faut en respecter les principes qui contribuent en fait à l'amélioration d'une production statistique régulière et de qualité. La diffusion statistique, consécration d'une activité entreprise par un ensemble d'intervenants compétents sur des domaines très variés, fait partie intégrante du processus de production statistique et obéit à des règles précises.

Ces règles se résument pour l'essentiel à l'accessibilité universelle à l'information, d'une manière simultanée pour tous les utilisateurs et dans le strict respect de la confidentialité des informations individuelles. En s'engageant sur la voie de l'émergence, le Cameroun se fixe de nouveaux défis pour 2035. A cet effet, il se donne les moyens, à travers cette politique, de respecter toutes les exigences qu'impose les recommandations internationales dans le domaine de la diffusion statistique, à savoir l'accès universel et simultané, selon un calendrier de diffusion préalable, aux indicateurs statistiques préalablement définis.

La politique proposée est réalisable à condition que l'ensemble des parties prenantes, notamment les autorités compétentes, les producteurs et les partenaires prennent les mesures, chacun en ce qui le concerne, pour préserver les conditions de développement harmonieux de la statistique dans le cadre de la mise en œuvre du Document pour la croissance et l'emploi. Une période de cinq ans de lancement et de mise en œuvre est proposée.

## ANNEXE 1 : NORMES DE DIFFUSION<sup>10</sup>

### Annexe 1.1 : Données macroéconomiques

COUVERTURE			PERIODICITE	DELAI DE DIFFUSION
Prescrite		Recommandée		
Catégories	Composantes	Catégories et/ou composantes		
<b>SECTEUR REEL</b>				
PIB : valeur nominale, valeur réelle et prix ou indices des prix associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PIB aux prix courants et volume du PIB dans l'approche production, avec composantes désagrégées ; ou</li> <li>• PIB aux prix courants et volume du PIB par catégorie de dépense, avec composantes désagrégées</li> </ul>	Epargne Revenu brut national	Trimestrielle	Avec un décalage d'un trimestre au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
Indices de production	Couverture par branche d'activité, produit ou secteur, le cas échéant		Mensuelle	Avec un décalage de six semaines au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
		Indicateurs prospectifs tels que : enquêtes qualitatives sur les entreprises, commandes, indicateurs avancés composites	Trimestrielle	Avec un décalage d'un trimestre au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
Marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emploi, le cas échéant</li> <li>• Chômage, le cas échéant</li> <li>• Traitements et rémunérations, le cas échéant</li> </ul>		Trimestrielle	Avec un décalage d'un trimestre au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
Main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération</li> <li>• Profit</li> <li>• chômeurs</li> </ul>		annuelle	Avec un décalage d'un semestre au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
Indices des prix	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix à la consommation</li> <li>• Prix à la production ou prix de gros</li> </ul>		Mensuelle	Avec un décalage d'un mois au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
<b>SECTEUR BUDGETAIRE</b>				

<sup>10</sup> Conformément à la NSDD.

COUVERTURE			PERIODICITE	DELAI DE DIFFUSION
Prescrite		Recommandée		
Catégories	Composantes	Catégories et/ou composantes		
Opérations des administrations publiques (ou du secteur public, le cas échéant)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes</li> <li>• Dépenses</li> <li>• Solde (déficit/excédent)</li> <li>• Financement global, ventilé en :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– financement intérieur (bancaire, non bancaire)</li> <li>– financement extérieur.</li> </ul>               Si la ventilation en financement intérieur (bancaire, non bancaire) et financement extérieur n'est pas possible, ventilation par :               <ul style="list-style-type: none"> <li>☐– échéance, et</li> <li>☐– instrument ou☐</li> <li>– monnaie de libellé</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charges d'intérêts, ☐indiquées séparément comme composante des dépenses</li> <li>• Financement des entreprises publiques indiqué séparément</li> </ul>	Annuelle	Avec un décalage d'un semestre au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
	Autres possibilités. Consulter le <i>MSFP 2001</i> selon le cas (voir tableaux 4.1a, 4.1b et 4.1c du <i>Guide NSDD</i> )	Autres possibilités. Consulter le <i>MSFP 2001</i> selon le cas (voir tableaux 4.1a, 4.1b et 4.1c du <i>Guide NSDD</i> )	Annuelle	Avec un décalage d'un semestre au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
Opérations de l'administration centrale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes</li> <li>• Dépenses</li> <li>• Solde (déficit/excédent)</li> <li>• Financement global, ventilé en :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– financement intérieur (bancaire, non bancaire)</li> <li>– financement extérieur. ☐Si la ventilation en financement intérieur (bancaire, non bancaire) et financement extérieur n'est pas possible, ventilé par : ☐                   <ul style="list-style-type: none"> <li>- échéance, et</li> <li>☐– instrument ou☐</li> <li>- monnaie de libellé</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charges d'intérêts, ☐indiquées séparément comme composante des dépenses</li> <li>• Financement des entreprises publiques indiqué séparément.</li> </ul>	Mensuelle	Avec un décalage d'un mois au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
	Autres possibilités. Consulter le <i>MSFP 2001</i> selon le cas (voir tableaux 4.1a, 4.1b et 4.1c du <i>Guide NSDD</i> )	Autres possibilités. Consulter le <i>MSFP 2001</i> selon le cas (voir tableaux 4.1a, 4.1b et 4.1c du <i>Guide NSDD</i> )	Mensuelle	Avec un décalage d'un mois au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
Dettes de l'administration centrale	Total, avec composantes ventilées☐par :☐ <ul style="list-style-type: none"> <li>• échéance</li> <li>• résidence (intérieure, extérieure) ou</li> <li>• instrument ou</li> <li>• monnaie de libellé.</li> </ul> Dette hors administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projections du service de la dette :</li> <li>• Pour les charges d'intérêts ☐et d'amortissement de☐la dette à moyen et à☐long terme, projections trimestrielles pour les quatre trimestres à venir</li> </ul>	Trimestrielle	Avec un décalage d'un trimestre au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de

COUVERTURE			PERIODICITE	DELAI DE DIFFUSION
Prescrite		Recommandée		
Catégories	Composantes	Catégories et/ou composantes		
	centrale garantie par l'État, le cas échéant.	et projections annuelles pour la période ultérieure; • Données trimestrielles sur les remboursements prévus de la dette à court terme		référence)
	Autres possibilités. Consulter le <i>MSFP 2001</i> selon le cas (voir tableaux 4.1a et 4.1d du <i>Guide NSDD</i> )	Autres possibilités. Consulter le <i>MSFP 2001</i> selon le cas (voir tableaux 4.1a et 4.1d du <i>Guide NSDD</i> )	Trimestrielle	Avec un décalage d'un trimestre au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
<b>SECTEUR FINANCIER</b>				
Situation des comptes de dépôts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Masse monétaire au sens large</li> <li>• créances intérieures, ventilées en : 1a) créances nettes sur les administrations publiques (administration centrale et collectivités décentralisées); ou 1b) créances sur les entreprises publiques non financières (si les opérations du secteur public représentent le cadre de référence du secteur des finances publiques); et 2) créances sur les autres secteurs résidents.</li> <li>• Avoirs extérieurs nets Ou</li> <li>• Total des avoirs extérieurs</li> <li>• Total des engagements extérieurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agrégats monétaires plus étroits (tels que M1 et M2);</li> <li>• créances sur d'autres secteurs résidents, ventilées en : 1) autres sociétés financières;</li> <li>2) sociétés publiques non financières (sans objet si les créances sur les entreprises publiques non financières sont diffusées);</li> <li>3) autres sociétés non financières;</li> <li>4) autres secteurs résidents.</li> </ul>	Mensuelle	Avec un décalage d'un mois au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
Situation de la banque centrale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base monétaire</li> <li>• Créances intérieures, ventilées en : 1a) créances nettes sur les administrations publiques (administration centrale et collectivités territoriales); ou 1b) créances sur les entreprises publiques non financières (si les opérations du secteur public représentent le cadre de référence du secteur des finances publiques); et 2) créances sur d'autres secteurs résidents.</li> <li>• Avoirs extérieurs nets Ou</li> <li>• Total des avoirs extérieurs</li> <li>• Total des engagements extérieurs</li> </ul>	Créances sur d'autres secteurs résidents, ventilées en : - autres sociétés financières - sociétés publiques non financières (sans objet si les créances sur les entreprises publiques non financières sont diffusées) - autres sociétés non financières; - autres secteurs résidents.	Mensuelle	Avec un décalage deux semaines au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
Taux d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux des titres publics à court et à long terme</li> <li>• Taux directeur (par exemple,</li> </ul>	Fourchette des taux créditeurs et débiteurs représentatifs	Quotidien	Quotidien

COUVERTURE			PERIODICITE	DELAI DE DIFFUSION
Prescrite		Recommandée		
Catégories	Composantes	Catégories et/ou composantes		
	taux des prêts de la banque centrale)			
Marché boursier	Indice des cours des actions, le cas échéant		Quotidien	Quotidien
<b>SECTEUR EXTERIEUR</b>				
Balance des paiements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte courant, ventilé en :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1) biens : exportations</li> <li>2) biens : importations</li> <li>3) services : crédit</li> <li>4) services : débit</li> <li>5) revenu : crédit</li> <li>6) revenu : débit</li> <li>7) transferts courants : crédit</li> <li>8) transferts courants : débit.</li> </ol> </li> <li>• Compte de capital, ventilé en :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1) compte de capital : crédit</li> <li>2) compte de capital : débit</li> </ol> </li> <li>• Compte d'opérations financières, ventilé en :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1) investissement direct à l'étranger</li> <li>2) investissement direct dans l'économie déclarante</li> <li>3) investissements de portefeuille, avoirs;</li> <li>4) investissements de portefeuille, engagements;</li> <li>5) autres investissements, avoirs</li> <li>6) autres investissements engagements</li> <li>7) avoirs de réserve.</li> </ol> </li> <li>• Erreurs et omissions, net</li> </ul>	Ventilation en fonction des composantes normalisées de la cinquième édition du <i>Manuel de la balance des paiements</i> du FMI (MBP5) Dans le compte d'opérations financières, communiquer séparément les données sur les dérivés financiers; à l'actif et au passif.	Trimestrielle	Avec un décalage d'un trimestre au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
Avoirs officiels de réserve	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant total des avoirs officiels de réserve, ventilé en :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1) réserves en devises</li> <li>2) position de réserve au FMI</li> <li>3) DTS</li> <li>4) or</li> <li>5) autres avoirs de réserve</li> </ol> </li> </ul>		Mensuelle	Hebdomadaire ou avec un décalage d'une semaine au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
Formulaire type de déclaration des données sur les réserves internationales et les liquidités en devises	Voir tableau 6.1 du <i>Guide NSDD</i>	Voir la composante «pour mémoire» à la section III, point 4, du tableau 6.1 du <i>Guide NSDD</i> .	Annuelle	Avec un décalage de trois trimestres au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
Position extérieure globale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actif, ventilé en :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- investissements directs à l'étranger;</li> <li>- investissements de portefeuille, ventilés en :</li> </ul> </li> </ul>	• Ventilation des actifs et passifs en fonction des composantes normalisées de la cinquième édition du <i>Manuel de la balance des</i>	Annuelle	Avec un décalage de trois trimestres au maximum après la date

COUVERTURE			PERIODICITE	DELAI DE DIFFUSION
Prescrite		Recommandée		
Catégories	Composantes	Catégories et/ou composantes		
	1) titres de participation 2) titres de créance; ☐ • Autres investissements • Actifs de réserve. ☐ Passif, ventilé en : - investissements directs dans ☐ l'économie déclarante; - investissements de portefeuille, ☐ ventilés en : ☐ 1) titres de participation 2) titres de créance; ☐ • Autres investissements.	<i>paiements</i> du FMI. • À l'actif et au passif, communiquer séparément les données sur les dérivés financiers <sup>4</sup>		de référence (ou la fin de la période de référence)
Dettes extérieures	Voir tableau 6.2a du <i>Guide NSDD</i>	Voir tableaux 6.2b et 6.2c du <i>Guide NSDD</i> .	Trimestrielle	Avec un décalage d'un trimestre au maximum après la date de référence (ou la fin de la période de référence)
Taux de change	• Taux au comptant ☐ • Taux à terme (trois et six mois) du marché, le cas échéant		Quotidien	Quotidien

## Annexe 1.2 : Données sociodémographiques

CATEGORIES DE DONNEES	INDICATEURS PRINCIPAUX	EXTENSIONS ENCOURAGEES	PERIODICITE	DELAI DE DIFFUSION
Population	Caractéristiques de la population : total et composition par unités d'énumération types tirés de recensements, d'enquêtes ou de l'état civil	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ventilation des statistiques de la population et de l'état civil par âge, sexe et région, le cas échéant</li> <li>Pyramide des âges</li> </ul>	Annuelle (recensements tous les 10 ans)	3-6 mois pour les mises à jour annuelles 9-12 mois pour les recensements
	Evolution de la population : statistiques de l'état civil : naissances, décès et migration	Communication des taux de mortalité, des taux bruts de natalité, des taux de fécondité et de l'espérance de vie, taux de mortalité des moins de 5 ans, taux de mortalité infantile	Annuelle (recensements tous les 10 ans)	3-6 mois pour les mises à jour annuelles 9-12 mois pour les recensements
Education	<b>Ressources</b> : mesures des ressources financières, humaines et physiques dont disposent les établissements d'enseignement publics et privés, classées par niveau d'éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>La ventilation des données par région est recommandée pour toutes les catégories de données</li> <li>Caractéristiques du personnel enseignant, notamment formation, expérience et conditions d'emplois (plein temps ou non)</li> <li>Dépenses des ménages au titre de l'éducation (y compris les droits de scolarité et d'autres dépenses au titre de l'éducation publique ou privée)</li> </ul>	Annuelle	6-12 mois après le début de l'année scolaire
	<b>Processus</b> : mesures des progrès des élèves et étudiants en cours d'études, par exemple taux d'inscription, d'abandon d'études et de redoublement, par niveau d'éducation et par sexe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Calcul des taux d'inscription nets (par classe et par sexe)</li> <li>Taux net de scolarisation dans le primaire</li> <li>Proportion d'élèves commençant la 1ère année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la 5e</li> <li>Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur</li> </ul>	Annuelle	6-12 mois après le début de l'année scolaire
	<b>Résultats</b> : degré d'instruction mesuré par les passages d'une année à l'autre, les diplômes et les réussites par niveau; alphabétisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ventilation par âge et sexe</li> <li>Taux d'obtention de diplômes et de réussite. Résultats des tests normalisés</li> <li>Taux d'alphabétisation des 15-24 ans</li> <li>Taux d'alphabétisation</li> </ul>	Annuelle	6-12 mois après le début de l'année scolaire

CATEGORIES DE DONNEES	INDICATEURS PRINCIPAUX	EXTENSIONS ENCOURAGEES	PERIODICITE	DELAI DE DIFFUSION
		des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes		
Santé	<b>Ressources</b> : mesures des ressources financières, humaines et physiques dont disposent les systèmes de santé public et privé, y compris les dépenses publiques au titre des services de santé; la capacité des installations de soins de santé, avec ventilation géographique et par type d'installations et le nombre de personnes qualifiées, avec ventilation géographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses privées (ménages) au titre des services de santé</li> <li>Ventilation des données par région</li> </ul>	Annuelle (les cas de maladies contagieuses devraient être communiqués plus fréquemment et dans de meilleurs délais)	3-6 mois après la fin de la période de référence
	<b>Processus (fourniture des services)</b> : mesures décrivant le nombre de patients servis et la nature des soins d'origine publique et privée, y compris les soins ambulatoires et non ambulatoires et les soins préventifs; la population servie par les services de santé publique (vaccination, assainissement et fourniture d'eau de meilleure qualité, par exemple	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures de la réponse du système de santé aux besoins de services hors santé.</li> <li>Ventilation des données par région</li> <li>Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole</li> <li>Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié</li> <li>Taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence des contraceptifs</li> <li>Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilise des moyens de prévention et des traitements efficaces contre la paludisme</li> <li>Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe</li> <li>Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau améliorée (zones urbaines et rurales)</li> <li>Proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (zones urbaines)</li> </ul>	Annuelle (les cas de maladies contagieuses devraient être communiqués plus fréquemment et dans de meilleurs délais)	3-6 mois après la fin de la période de référence
	<b>Résultats</b> : statistiques de mortalité et de morbidité, y compris mortalité ventilée par cause et incidence des	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévalence d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale</li> </ul>	Annuelle (les cas de maladies contagieuses	3-6 mois après la fin de la période de référence

CATEGORIES DE DONNEES	INDICATEURS PRINCIPAUX	EXTENSIONS ENCOURAGEES	PERIODICITE	DELAI DE DIFFUSION
	maladies par âge, sexe, région et autres caractéristiques des patients	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de mortalité maternelle</li> <li>• Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans</li> <li>• Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins</li> <li>• Taux de prévalence et taux de mortalité liés au paludisme</li> <li>• Taux de prévalence et taux de mortalité liés à la tuberculose</li> </ul>	devraient être communiqués plus fréquemment et dans de meilleurs délais)	
Pauvreté	<p><b>Critère de revenu :</b> nombre et proportion des personnes ou des ménages dont le revenu ou la consommation sont inférieurs au minimum type, évaluation du panier de consommation minimum</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures de la ventilation par ménage ou par habitant du revenu ou de la consommation</li> <li>• Incidence d'une consommation faible</li> <li>• Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en PPA</li> <li>• Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté multipliée par degré de pauvreté)</li> <li>• Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale</li> </ul>	3–5 ans	6–12 mois après l'enquête
	<p><b>Autres mesures de la pauvreté :</b> mesures du dénuement ou de l'insécurité utilisées pour identifier la population vivant dans la pauvreté, telles que les signes de malnutrition, de maladies endémiques, le degré d'instruction et le manque d'accès aux services de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimations distinctes de la pauvreté des populations urbaine et rurale ou des régions, états ou provinces principaux.</li> <li>• Ventilation des données par région</li> </ul>	3–5 ans	6–12 mois après l'enquête
Protection sociale	Nombre d'enfants scolarisés nombre de personnes vivantes avec le virus du SIDA nombre de demandes d'emploi par les personnes handicapées nombre de travailleurs victimes d'un accident de travail,	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux net de scolarisation au primaire et au secondaire</li> <li>• Taux de prévalence du VIH</li> <li>• Taux de chômage</li> </ul>	3-4 ans	6–12 mois après l'enquête

## ANNEXE 2 : DOCUMENTS ET OUVRAGES CONSULTÉS

1. Cameroun, Loi n° 91/023 du 16 décembre 1991 relative aux recensements et enquêtes statistiques
2. Cameroun, Loi n°90/052 du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale
3. Cameroun, Stratégie nationale de la statistique 2009-2013. Novembre 2008
4. Cameroun, Document de stratégie pour la croissance et l'emploi 2010-2020. Août 2009
5. BAD, Cadre stratégique régional de référence pour le développement de la statistique en Afrique. Février 2006
6. CUA, Charte africaine de la statistique. Février 2009
7. CUA, *Strategy for the Harmonization of Statistics in Africa*. Juillet 2009
8. FMI, Manuel de statistiques de finances publiques. Editions 1986 et 2001
9. FMI, Système général de diffusion des données. Edition 2007
10. FMI, Norme spéciale de diffusion des données. Révision 2010
11. OCDE, Plan d'action de Marrakech pour la statistique. Novembre 2004
12. OCDE, Plan d'action de Busan pour la statistique. Novembre 2011
13. ONU, Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations unies. Avril 1994
14. ONU, Principes et recommandations concernant les recensements de la population
15. ONU, Principes et recommandations complémentaires concernant les recensements de la population (New York, 1990).

### ANNEXE 3 : LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

AFNIL	Agence francophone pour la numérotation internationale du livre
CAS	Charte africaine de la statistique
CDP	Calendrier de diffusion préalable
CMFI	Comité monétaire et financier international
CSRR	Cadre stratégique régional pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique
FMI	Fonds monétaire international
INS	Institut national de la statistique du Cameroun
MAPS	Plan d'action de Marrakech pour la statistique
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
SGDD	Système général de diffusion des données
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
SNDS	Stratégie nationale du développement de la statistique
SSN	Système statistique national
PAAA	Plan d'action d'Addis-Abeba pour la statistique
PARIS21	<i>Partnership in Statistics for Development in the 21<sup>st</sup> Century</i>
PEG	Position extérieure globale
PFSO	Principes fondamentaux de la statistique officielle
PIB	Produit intérieur brut
SHaSA	Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
SID	Situation des institutions de dépôts
TAND	Tableau d'affichage des normes de diffusion des données